



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Chêne-Bourg

11 septembre 2013

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune de Chêne-Bourg du 4 juillet 2013;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 5 août 2013,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de : **place du Peintre**

à la place située entre la rue de Genève 10 et la rue du Gothard 19.

Cette dénomination rend hommage à la mémoire de Charles ROLLIER (1912-1968), peintre de renommée internationale, qui a vécu et travaillé à Chêne-Bourg de 1952 à sa mort et dont l'atelier se situe à proximité de la place dénommée.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} octobre 2013.

Le code voie de cette artère est : 63312.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DU	1 ex.
DF	1 ex.
DS	1 ex.
DIME	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :